ART. 51 N° II-693

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º II-693

présenté par

M. Philippe Vigier, M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Jégo, M. Reynier, M. Tuaiva,
M. Fritch, M. Zumkeller, M. Salles, M. Sauvadet, M. Fromantin, M. Gomes, M. Santini,
M. Tahuaitu, M. Richard, M. Morin, Mme Sonia Lagarde, M. Favennec, M. Bourdouleix,
M. Borloo, M. Maurice Leroy, M. Demilly et M. Vercamer

ARTICLE 51

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 385 513 »

le nombre :

« 375 387 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à fixer le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État, exprimé en équivalent temps plein à 375 387 emplois pour l'année 2013.